



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Publication d'un deuxième bulletin sur les bévues fiscales du ministère des Finances du Canada :

#### **« Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font »**

**Montréal, le 18 septembre 2018** – Le Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF) rend aujourd'hui public son nouveau bulletin dévoilant les bévues du ministère des Finances du Canada et de ses fonctionnaires. Pour une seconde année consécutive, ce bulletin met en lumière les graves manquements constatés notamment en matière d'impôts sur le revenu au Canada et qui coûtent des milliards de \$ aux contribuables canadiens.

« C'est l'accumulation constante des bourdes des fonctionnaires du ministère des Finances du Canada, notamment au cours des 15 dernières années, qui nous mènent à publier cette série de bulletins dévastateurs. Strictement personne n'est à l'écoute des problèmes et des solutions dans ce ministère », a déclaré Yves Chartrand, M.Fisc., président et fondateur du CQFF. « C'est l'équivalent du scandale du système de paie Phénix, mais réalisé à répétition dans un contexte beaucoup moins visible étant donné la nature technique entourant les questions fiscales ».

Les constats et problématiques soulevées par ce bulletin sont appuyés d'exemples concrets et réels en plus d'être accompagnés de nombreuses preuves documentaires. Ce second bulletin du CQFF présente cinq exemples répartis dans quatre sections du bulletin détaillant de façon vulgarisée des erreurs des fonctionnaires du ministère des Finances du Canada (consultez le bulletin pour plus d'informations) :

- Environ 13 000 enfants âgés de 0 à 19 ans auront réalisé depuis 2001 près de 3 milliards de \$ de gains en capital exemptés d'impôt à la vente d'actions de PME.
- Des transferts de polices d'assurance vie à une société privée : des centaines et des centaines de millions de dollars en recettes fiscales perdues, alors que les fonctionnaires du ministère des Finances du Canada ont dormi pendant 14 ans malgré les avertissements très clairs reçus de l'ARC dès 2002.
- Des automobiles sont utilisées à 150 % à des fins personnelles!
- La chasse aux honnêtes contribuables... pendant qu'ils laissent filer des milliards de dollars sous leurs yeux.

« Accepter sans maugréer le travail totalement inacceptable de ces fonctionnaires, c'est endosser les conséquences de leur médiocrité et leurs effets néfastes sur l'ensemble des contribuables », a conclu Yves Chartrand. « En tant que contribuables canadiens, nous ne pouvons continuer de nous laisser flouer de la sorte, alors que ces erreurs sont payées directement à même nos poches! »

Pour consulter la version complète du présent bulletin :

[http://www.cqff.com/informateur/Deroute\\_fiscale\\_sept2018.pdf](http://www.cqff.com/informateur/Deroute_fiscale_sept2018.pdf)

Pour consulter un sommaire du présent bulletin :

[http://www.cqff.com/informateur/Deroute\\_fiscale\\_sommaire\\_sept2018.pdf](http://www.cqff.com/informateur/Deroute_fiscale_sommaire_sept2018.pdf)

Pour consulter la version complète du premier bulletin publié en septembre 2017 :

[http://www.cqff.com/informateur/Deroute\\_fiscale\\_sept2017.pdf](http://www.cqff.com/informateur/Deroute_fiscale_sept2017.pdf)

### **À propos du Centre québécois de formation en fiscalité**

Le Centre québécois de formation en fiscalité — CQFF inc. est une société privée de formation en fiscalité, créée en 1992, qui est vouée à la formation et à l'information fiscale de qualité sur une base concrète et pratique. La vulgarisation de l'information fiscale et le dévoilement des pratiques administratives des autorités fiscales constituent des priorités. Le Centre québécois de formation en fiscalité est spécialisé en matière d'impôts sur le revenu aux niveaux canadien et québécois et a attiré plus de 9 700 participants dans la dernière année.

— 30 —

**Source : Centre québécois de formation en fiscalité**

### **Informations et demandes d'entrevue**

Ian Riverin

514 742-7783 (cell.)